



Artisanat de l'Ameublement

Rapport 2020

Mars 2021

Rapport 2020 - Programme CODIFAB Artisanat de l'Ameublement

INTRODUCTION

Le programme initial d'actions 2020 et le budget afférent ont été fortement impactés par la crise sanitaire ayant débuté à la fin de l'hiver 2020.

Malgré une mise en suspend des actions de mi-mars à juin 2020 et un budget réduit de 15 % dès avril 2020 : l'essentiel du programme, ses points clefs notamment, a pu être réalisé en respectant strictement le nouveau budget validé en fin mai.

1. Actions abandonnées ou non finalisées.

Une seule action définie dans le budget initial dans la rubrique **COMMUNICATION** n'a pu être menée à son terme bien **qu'ayant été engagée budgétairement dès janvier**, la cause principale d'absence de finalisation est liée aux seules conditions sanitaires interdisant les regroupements, ce qui a empêché d'organiser les rencontres, animations et ateliers prévus autour de la thématique des **TENDANCES**. Le détail de ce point est donné dans le corps de ce rapport.

Parmi les actions abandonnées **avant** mise en œuvre et n'ayant généré aucune perte budgétaire ce sont essentiellement

- **Politique de la qualité** : dans le projet Eco conception mené par le Label Artisans Ebénistes de France, le volet Presse déco a été totalement abandonné.
- **Communication** :
 - **TENDANCES** : les 3 réunions -ateliers ont été abandonné du fait de l'impossibilité due aux contraintes sanitaires d'organiser des regroupements. Le travail d'établissement des tendances et de création des supports (numériques et papier) ayant été largement avancé avant la décision de suspendre les actions.
 - La réalisation des **Lettres de l'artisanat** de l'ameublement a été abandonnée.
- Les autres actions du programme 2020 ont été réduites aux contraintes budgétaires sans être abandonnées, ni déformées ni déformées dans leurs objectifs initiaux.

* *

*

I. LABEL ARTISANS EBENISTES DE France

a. Action Eco conception / Artisanact

Les 3 groupes constitués en début d'année ont rencontré de nombreuses difficultés pour mener chacune leur projet collectif de réalisation en partenariat avec un designer par groupe un projet de mobilier en respectant les canons de l'éco conception tout en restant dans la production artisanale.

Points positifs réalisés :

- malgré un planning très perturbé, chaque groupe a pu mener son projet depuis sa définition jusqu'à la réalisation des prototypes. Voir illustrations ci-dessous.
- La communication dédiée accompagnant le projet a pu être mise en œuvre dans le cadre de l'action désignée par « Artisanact » et peut -être visualisée et suivie sur le site Internet du LABEL Artisans Ebénistes de France.

Points négatifs subis :

- Le retard important pris dans le planning a eu pour principale conséquence de n'avoir pas pu faire appel en 2020 au FCBA qui doit valider et mesurer la conformité de chaque projet aux règles de l'éco conception. Le travail préparatoire et exploratoire du FCBA a pu être réalisé : conception et définition des critères, création et transferts des outils de mesures pour les groupes d'entreprises.
- Il était prévu de présenter les réalisations en 2020 dans le cadre d'un événement en partenariat avec le centre commercial DOMUS, puis à ARTISA (Grenoble). Les contraintes sanitaires ont purement et simplement annulé ces projets sans savoir encore à l'heure actuelle si ils pourront être à nouveau mis en œuvre en 2021.

Présentation visuelle des 3 projets :

Projet 1 Cuisine Cocoon - Groupe Vendée



Figure 1 CUISINE COCOON- réalisée par le groupe d'artisans de Vendée. Projet de cuisine entrant dans la catégorie « luxe ». le concept repose sur la réintroduction du mobilier dans l'univers de la

cuisine. La recherche a intégré beaucoup de contraintes du développement durable dans sa portée locale, ainsi la été menée une réflexion sur a la distribution d'une eau 100% saine et intègre des équipements et solutions techniques en conséquence.

Projet 2. Projet LE COLPORTEUR - groupe Drôme/Ardèche

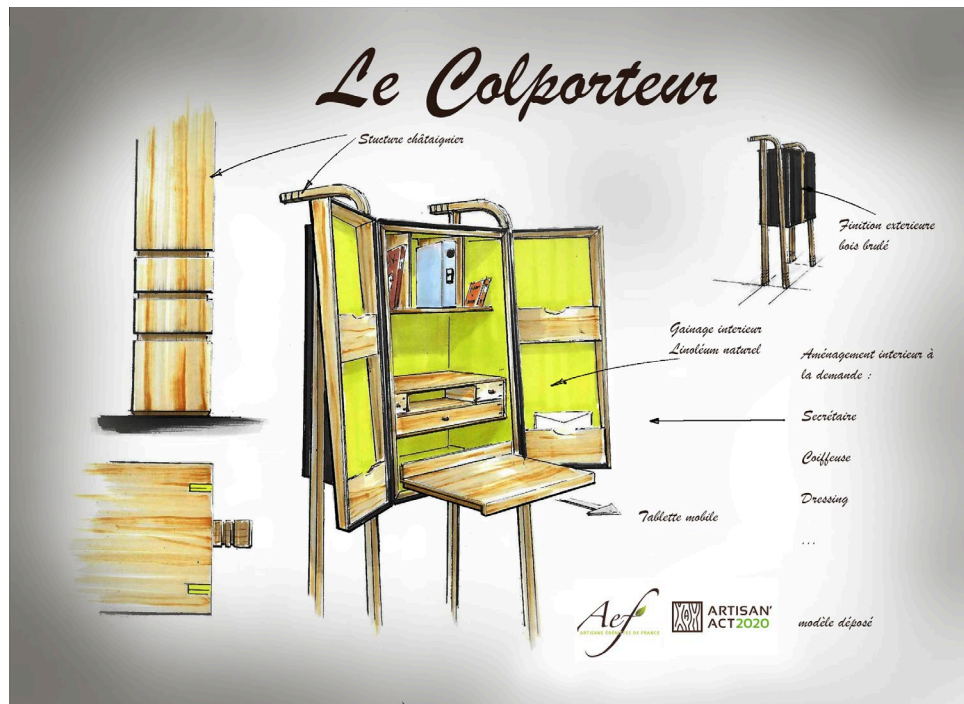
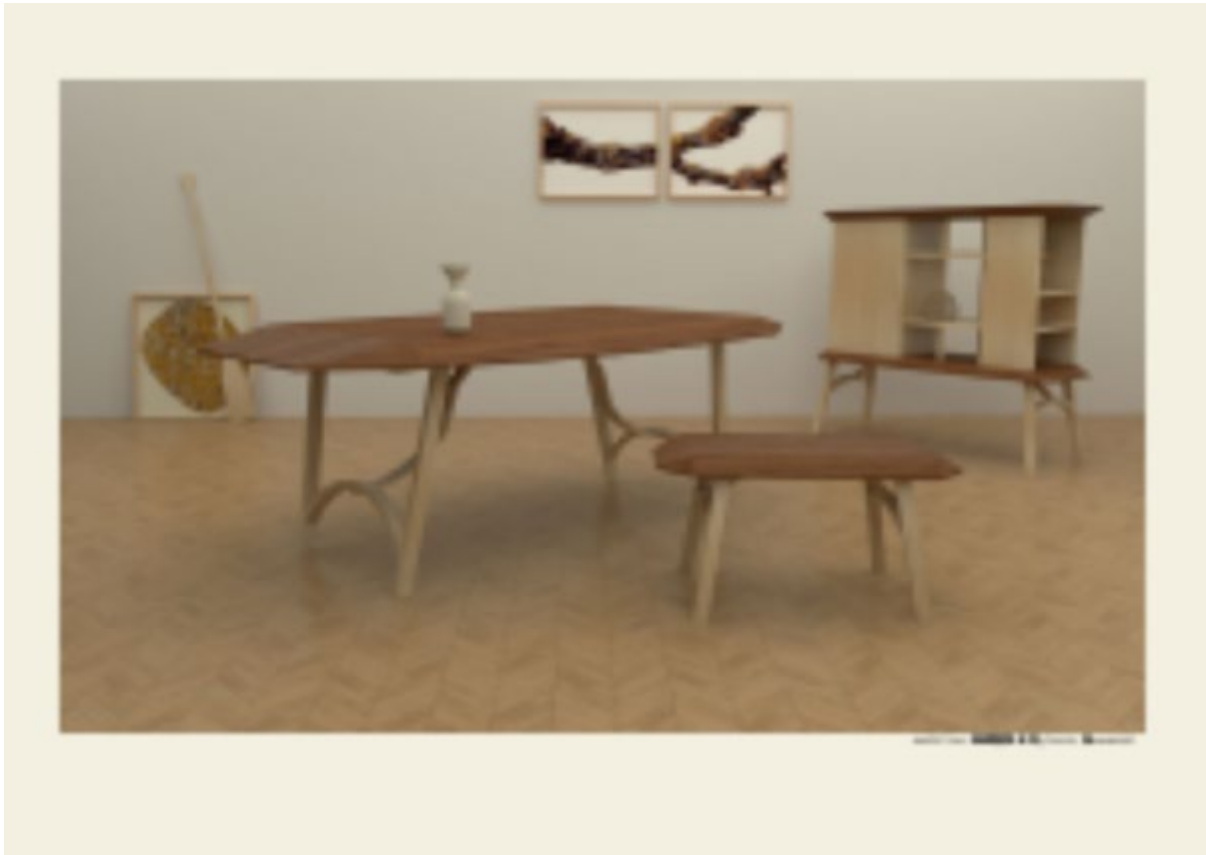


Figure 2 : Le Colporteur : meuble polyvalent dont la source d'inspiration vient du métier de colporteur particulièrement important autrefois dans les pays de montagne du sud de la France tels que les Alpes et le Massif Central. L'aménagement de son intérieur définira sa fonction dans l'intérieur. Le colporteur pourra devenir armoire, vaisselier, bureau - secrétaire ou autre. L'aménagement intérieur sera proposé en bois précieux, avec ou sans décors de marqueterie, du cuir, etc. Le meuble sera toujours proposé avec les essences locales selon la région (hêtre, chêne, noyer, etc...). Un des axes de travail est de proposer la possibilité de répliation (plans, etc.) aux confrères artisans ébénistes du réseau AEF pour en proposer des déclinaisons régionales.

Projet 3. Les Barges de Loir - groupe Sarthe

Figure 3 : la collection « Les Barges de Loir ». Collection de mobilier de salon/salle à manger inspirée de l'ambiance des bords du fleuve. La conception met particulièrement en avant le côté 100% nature en valorisant le matériau bois et la maîtrise du geste de l'ébéniste ».

(photo page suivante)



Les suites du projet Ecoconception/Artisanact : en 2021 l'effort sera porté sur la communication presse déco et à saisir les possibilités de présenter en présentiel (salons) les réalisations des 3 projets menés par le label AEF malgré les difficultés liées à l'organisation d'expositions et salons.

b. Communication du label et sur le label Artisan Ebéniste de France

Le second volet du programme AEF est la poursuite de la communication sur le label, ses valeurs, ses objectifs orienté vers le public des entreprises d'ébénisterie de l'artisanat.

Le site internet du label est animé et cogéré avec l'agence de communication TEN (Le Mans) et régulièrement mis à jours : actions, actus, offres d'emplois pour les apprentis et les jeunes diplômés, etc. <https://www.label-aef.fr/accueil/>

De nouveaux outils ont été mis en œuvre en 2020 : une page Facebook notamment , de plus a été produite la rédaction d'un synopsis détaillé pour scénariser la présentation des activités de chacun des groupes et la réalisation de vidéos qui seront mises en lignes au premier semestre 2021.

II. LABEL ARTISAN TAPISSIER DE France / ATF

Les principales actions menées et finalisées pour le label des artisans tapissiers adhérents au Label ATF ont été

1. l'organisation du stand de la marque sur le salon Arts et décoration qui s'est déroulé du 8 au 11 mars à la grande Halle de la Villette.
2. La finalisation du site Internet dédié au label avec l'inclusion d'une rubrique « actualités » (peu nombreuses en 2020) et d'une rubrique « tendances ». <https://www.artisanstapissiers.fr/>

- **STAND ATF / Arts et décoration :**

- **Points positifs**

Le salon a pu ouvrir ses portes et se dérouler en totalité malgré les risques d'annulation qui se précisaient à l'époque ; ouverture du salon le **8 mars**, le confinement a été confirmé le 17 mars 2020. La réalisation du stand et son animation ont été assumés par la participation et l'engagement de TOUS les labélisés. Une mobilisation semblable ne s'était pas produite depuis 2013 pour le Label ATF. Le stand valorisait les productions des tapissiers et en partenariat avec le CFA de la Bonne Graine une extension a été organisée pour présenter les métiers (matériaux, techniques, démonstrations).

- **Points négatifs**

C'est évidemment l'important manque de fréquentation (annonces sur la pandémie) qui est le point noir de cette édition et le regret pour l'engagement des tapissiers.

La quasi absence de visiteurs et de réalisation de ventes ont conduit la Profession à ne pas facturer la quote-part de la location des stands aux participants et de prendre intégralement en charge le coût de ceux-ci dans le cadre des conséquences de la crise sanitaire et de l'aide aux entreprises. Ce soutien aux entreprises constitue un manque une perte de ressources de 10 000 € HT.



Vue du stand du Label ATF ET VUE DU « METIER » en partenariat avec le CFA de la Bonne Graine lors de la mise en place. Salon Arts et décoration 8 mars 2020

- III. **Parution Presse** : les deux labels AEF et ATF ont bénéficié d'une parution d'une page chacun dans la revue trimestrielle **Maison et Jardin** en fin d'année (parution décembre - février 2021). Cette parution faisait partie de la communication pour l'édition 2021 du Salon Arts et décoration qui été reportée en octobre de la même année.



- IV. **Budget** : le budget révisé post Covid a été respecté sans fluctuations particulières entre les différents postes : 62 349 € ttc engagés affectés pour 62400 € ttc affectés.

COMMUNICATION - PROGRAMME CODIFAB ARTISANAT 2020

Les actions afférents au programme « COMMUNICATION » visent et servent deux objectifs

- => Apporter de la visibilité aux entreprises de l'artisanat.
- => mobiliser les entreprises sur des actions collectives qui privilégient le lien de l'entreprise au marché et au consommateur.

En 2020 le premier objectif regroupait les actions suivantes : soutien ou développement des outils de communication (Blogs, Newsletters, Salon/EXPO).

- Le salon Arts et décoration a pu se dérouler mais au final dans des conditions et à une période qui a démobilité le public. Sur ce plan de la fréquentation le salon a été un échec. Pour autant 8 entreprises sont allés jusqu'au terme de la démarche et sont venus exposer à PARIS.
Budget affecté : 42 000 € HT pour 37 963 € HT engagés
- Le blog de la Profession a été d'un secours précieux et très utilisé en particulier lors de la période de confinement en permettant d'y déposer en intégralité les textes législatifs, réglementaires et l'information pratique pour les entreprises.
- Les Newsletters (8) pour 6 000 entreprises destinataires ont également été utilisées pour relayer activement l'information utile aux entreprises durant toutes les périodes et phases de la crise sanitaire.

En parallèle, mais **hors budget CODIFAB**, la Profession a développé une page FACEBOOK et conçu les « Live » du vendredi pour maintenir et créer du lien entre entreprises, artisans et grand public.

Budget affecté : 18 750 € HT pour 19 935 € HT engagés.

En 2020, le second objectif du programme de Communication intégrait les actions « Soutien groupement Nouvelle Aquitaine » et « Tendances pour l'artisanat ». Du fait de la crise sanitaire et dans la mesure où les objectifs des deux actions pouvaient se concilier : l'Action « Tendances » a absorbé le projet initialement prévu en réalisation avec l' IPEA et le VIA.

- **Soutien Groupement nouvelle Aquitaine.**

En partenariat avec la délégation Dordogne de la Chambre de Métiers de Nouvelle Aquitaine le projet consistait à constituer un groupement d'entreprises pour concevoir et réaliser une ligne ou une collection de mobilier et de décoration représentative du territoire. Au terme de l'année l'action a été entièrement réalisée. Dix entreprises (tapissiers, ébénistes, sculpteurs doreurs, etc.) ont créé un groupement sous forme de GIE dénommé ERIGE, une collection a été réalisée en accompagnement avec un designer. Les artisans ont été accompagnés au quotidien par la CMA Dordogne et tout au long du parcours par des experts du design, du marketing, de la communication.

L'action est allée plus loin puisqu'elle intègre un financement par le « crowdfunding » pour son développement. Cette démarche de recherche de financements extrêmement innovatrice pour l'artisanat de l'ameublement retient tout l'intérêt de la Profession car elle présente des perspectives nouvelles pour dynamiser les projets des entreprises de l'artisanat de l'ameublement.

L'action du groupement ERIGE sera encore soutenue en 2021 pour arriver à maturité (développement commercial et plan marketing). Un rapport exhaustif présenté par la CMA Dordogne est disponible.

Le projet ERIGE a été valorisé dans la revue déco Maison et Jardin pour l'édition décembre 2020- février 2021.



Budget affecté : 10 000 € HT pour 10 503 € HT engagés.

- **Tendances :**

Au fil de l'année deux actions initialement différenciées ont été regroupées pour répondre aux aléas de la période.

La première action devait, avec l'aide des compétences du VIA et de l'IPEA, voir être organisées, **en première partie d'année**, 3 journées de présentation et d'ateliers d'entreprises (Carcassonne, Lorient, Lyon) autour de thématiques créatives et tendances.

La seconde action prévoyait de proposer des planches Tendances à destination du public de l'artisanat et en complément, aisément et plus largement diffusable.

Les événements de 2020 ont fait évoluer le projet vers la constitution de cahiers tendances plus étoffés en lieu de planches tendances. Ces cahiers étant conçus comme des outils pratiques spécialement conçues pour un public d'entreprises de l'artisanat avec pour corollaire en dernière partie d'année, l'organisation de présentations de ces tendances en support d'ateliers d'entreprises à Lyon et à Lorient. Ce dernier volet n'a pu être réalisé en définitive (reconfinement de novembre 2020).

Il a été fait appel à projet pour la réalisation des cahiers de tendances, l'intervenant choisi (K Klinckmaillie) a pour principale référence l'établissement de planches tendances pour MAISON du MONDE (2020/2021) et de nombreuses PME des Pays de Loire.

Six cahiers ont été élaborés, puis mis en forme (diffusion papier + diffusion internet) par l'agence de communication.

Ces Cahiers n'ont pu être exploités comme souhaité en 2020, ils sont conservés pour servir, dès lors que les événements le permettront de nouveau (présentation avec un public en présence, des ateliers d'application, des stages de formation continue).

Budget affecté 16 100 € HT pour 9 525 € HT engagés.

Budget global affecté pour le programme COMMUNICATION ARTISANAT

CODIFAB 2020 : 78 800 € TTC

Budget engagé : 81 720 € TTC

FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE - PROGRAMME CODIFAB 2020

L'ensemble des actions concernant la formation professionnelle et continue présentées dans le programme 2020 de l'Artisanat au CODIFAB est cofinancé entre le CODIFAB et par autofinancement.

Les Cofinancements du CODIFAB (30 000 € ttc) ont été affectés aux actions d'investissements matériels ou immatériels (ingénierie, expérimentations pédagogiques) porteurs pour l'ensemble des entreprises de l'artisanat de l'ameublement.

Entrent dans ces dépenses :

- les préparations aux examens (CAP, BTM, BTMS, CQP) : 2500 € HT engagés pour 2 250 € HT affectés.
- le partenariat avec la Fédération Compagnonnie du Tour de France pour le projet expérimental de CFA hors les murs : 10 000 € HT engagés pour 20 000 € HT affectés.
- Site Internet Formation Continue 9 390 € HT engagés pour 2 000 € HT affectés *.
La dépense comprend la réalisation du site Internet et la production de vidéos pour le lancement du site.
- Déplacements 1 788 € HT

Le financement de 25 000 € HT initialement affecté au projet « CFA hors les murs » a été réduit à 10 000 € HT : la profession a pris la différence en charge.

Ce déplacement budgétaire a permis de réaliser le site internet dédié à la formation continue ainsi que 8 vidéos pour en permettre la publicité et le lancement.

Programme formation continue (budget CODIFAB) 30 000 € TTC engagés pour 32 700 € TTC affectés.

Les actions de formation continue hors programme CODIFAB sont essentiellement constituées par la mise en œuvre de cycle de formation dans les structures de l' Economie Sociale et Solidaire.

BUDGET FONCTIONNEMENT 2020.

Le budget de fonctionnement présente une dépense réalisée de 144 840 € TTC pour une affectation prévisionnelle de 157 800 € TTC en budget CODIFAB.

Les principales dépenses relevant des postes :

- Salaires et Charges sociales 89 531 € HT
- Loyers bureau, locations extérieures et informatique 15 937 € HT
- Prestations comptable, CAC 11 284 € HT

Conclusion BUDGET 2020 .

Au terme de 2020 le budget affecté aux actions en faveur de l' artisanat était de 331 460 € TTC dont 331 440 € TTC ont été dépensés.

Le montant total des actions pour l' artisanat de l' ameublement s'élève à 411 590 € TTC dont 80 150 € TTC (20%) ont été financés par la Profession et par les actions à caractère commercial.

La plupart des actions stratégiquement importantes, celles visant à la visibilité des entreprises et de l' artisanat de l' ameublement ont été réalisées telles qu'en leur conception initiale. Les difficultés de 2020 ont été dépassées sans dommages importants pour l'artisanat. Reste à exploiter et finaliser certaines actions en 2021 (Label AEF - Ecoconception et Tendances).